

# COMMUNE DE NORGES LA VILLE

---



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 décembre 2021

**Présents** : D. MAILLER, F. CARD, A. SAUTIER N. BERLAND, S. POITOUT, Y. SPINNLER, A. DUFOULON, A. ENGEL, M. RIMBAULT, J. MANENTI.

**Absents ayant donné procuration** : C. HATEM à D. MAILLER, S. LERONDEAU à J. MANENTI  
L. CAPDEVIELLE-PÉRÉ à F. CARD.

**Absente excusée** : H. LOUIS, A. BECKER.

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION CAF.**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le contrat Enfance Jeunesse conclu entre la CAF de la Côte d'Or et la commune arrive à échéance le 31/12/2021.

Il explique que ce contrat sera remplacé par une Convention Territoriale Globale qui englobe toutes les missions et champs d'activité de la CAF et synthétise les compétences partagées entre la CAF et la Commune. Cette convention contribue à une plus grande efficacité et complémentarité des actions menées en direction des familles avec une amélioration du service rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **SUBVENTION ECOLE**

La subvention de 500 € est attribuée à l'unanimité à l'association de l'école maternelle.

### **LABELISATION ENS, de la Norges et de la zone humide entre la Source et la voie Romaine.**

En collaboration avec le département, le Conseil Municipal a décidé de travailler à la labellisation ENS (Espace naturel Sensible) du bassin de la Norge et de la zone humide entre la source et la voie Romaine. Cette labellisation permet de sanctuariser cette zone qui présente un patrimoine reconnu pour ses qualités écologiques, paysagères qu'il est nécessaire de conserver et de transmettre. Il héberge des espèces animales et végétales remarquables.

### **NOMS DES RUES DU LOTISSEMENT « LE JARDIN DE CASSIS»:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer comme suit les noms des rues du lotissement « Le jardin de cassis ».

Rue des Courlis (rue principale),

Allée des cassis (rue transversale).

**DSP PERISCOLAIRE:**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'organisation du temps périscolaire, avec sa pause méridienne est une compétence communale.

La Communauté de Commune propose de mettre en place un groupement d'autorités concédantes (Communes) dont elle serait le coordonnateur pour la gestion d'une délégation de service publique (DSP) périscolaire (lancement et exécution au nom du groupe).

Il explique que pour intégrer ce groupement le Conseil Municipal doit voter.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer ce groupement.

**Le Maire et l'ensemble de l'équipe municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.**

**INFORMATION**

**Le secrétariat sera fermé du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclus.**